

Bulletin de l'ACAT Canada



La FIACAT, vous connaissez ?

Ce long acronyme désigne la Fédération internationale qui regroupe les trente ACAT réparties sur quatre continents.

Histoire

C'est en 1987 que fut créée la FIACAT, soit treize ans après qu'Édith du Tertre et Hélène Engel fondèrent l'ACAT France pour manifester leur indignation devant les tortures pratiquées au Vietnam, telles que le pasteur Tullio Vinay les avait décrites dans une conférence qui les avait bouleversées.

Au départ, le mouvement visait à combattre la torture partout dans le monde, sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse. D'autres volets s'ajoutèrent ensuite : la dénonciation des conditions abusives de détention, l'abolition de la peine de mort, la dénonciation des disparitions forcées et la défense du droit d'asile. Que de chemin parcouru en si peu de temps !

Plus spécifiquement, le rôle de la FIACAT consiste à soutenir l'action des différentes ACAT nationales, à les représenter au sein de coalitions et d'institutions de droits humains et à promouvoir ainsi la lutte contre la torture et la peine de mort au niveau régional et international.

Mission

Pour mener ses actions, la FIACAT se fonde sur la *Déclaration universelle des droits de l'homme* dont l'article 5 condamne la torture, ainsi que sur les instruments du droit international des droits humains, c'est-à-dire l'ensemble des pactes, protocoles et conventions entérinés par les États. Ainsi, lors de plaidoyers, la meilleure approche reste de rappeler aux autorités du pays à qui on s'adresse de respecter leurs obligations en vertu des instruments ratifiés.

Dans son *Rapport d'activité 2019*, la FIACAT justifie sa mission par un autre biais : les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. On y stipule que la lutte contre la peine de mort et l'interdit de la torture recourent plusieurs de ces objectifs [1].

Sommaire

Qu'est-ce que la FIACAT ?

Retour sur l'Assemblée générale annuelle

Retour sur le Forum virtuel

Appel à l'action :

Burundi. Harcèlement judiciaire d'activistes

Prière :

Prière de clôture du Forum par J. Fahmy

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies.

Par exemple, le troisième ODD vise à « permettre à toutes et tous de vivre en bonne santé », objectif que recherche aussi la FIACAT lorsqu'elle dénonce des cas de surpopulations carcérales, ou que, réclamant l'abolition de la



Au nombre de 17, les Objectifs du développement durable sont symbolisés par ce logo qu'arbore constamment le Dr Arruda.

peine de mort, elle souhaite voir disparaître le syndrome du couloir de la mort et ses conséquences sur la santé mentale et physique des condamnés à mort.

Le partenariat avec l'ACAT Canada

Sans remonter trop loin en arrière, certaines interventions de l'ACAT Canada, en collaboration avec la FIACAT, méritent d'être soulignées.

L'Examen périodique universel (EPU) consiste en un processus par lequel chaque État rend compte, devant les autres États membres de l'ONU, de ses réalisations en regard du respect des droits humains. Lors du dernier EPU du Canada, en avril 2018, soutenue par la FIACAT, l'ACAT Canada a fait des représentations à Genève pour influencer les ambassadeurs des autres États à l'ONU à poser les bonnes questions au Canada sur la situation, entre autres, dans les prisons, les hôpitaux psychiatriques et les milieux de vie pour aînés [2].

En ce qui concerne la torture, il y a la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* et le *Protocole facultatif à la Convention contre la torture* (OPCAT). La *Convention* vise l'interdiction de la torture, ce à quoi le Canada souscrit. Pour sa part le *Protocole* mise sur la surveillance des lieux de privation de liberté, tels que les prisons et les hôpitaux psychiatriques. Le Canada a ratifié la *Convention*, mais pas le *Protocole*. C'est là l'objet d'appels répétés de l'ACAT Canada et de plusieurs autres organismes de la société civile.

À intervalle régulier, les pays signataires de la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* doivent rendre compte de leurs progrès devant le comité contre la

torture (CAT), composé d'experts qui comptent sur les organismes de la société civile pour les informer des manquements des États parties. C'est ainsi que l'ACAT Canada et la FIACAT déposaient en 2018 un rapport alternatif [3] en vue de l'exercice de révision du Canada sur sa mise en œuvre de la *Convention*. Bon nombre d'observations provenant des organismes ont été retenues dans les *Observations finales* du CAT [4].

À la fin de mois de mars 2021, l'ACAT Canada déposera un autre rapport alternatif devant le Comité des droits de l'homme pour questionner certaines pratiques ayant cours au Canada et étant proscrites par le *Pacte international sur les droits civils et politiques* (PIDCP). À suivre...

Réseau d'influence

La FIACAT bénéficie du statut consultatif auprès des Nations Unies (ONU), du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). La FIACAT est également accréditée auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Pour être encore mieux entendue, la FIACAT est membre fondatrice de plusieurs collectifs, notamment la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP) [5], la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED) [6] et le Human Rights and Democracy Network (HRDN) [7].

Appartenance

Ce portrait de famille des ACAT suscite une fierté d'appartenir à une organisation qui, par ses diverses interventions, permet à chaque membre et sympathisant qui lui apportent son soutien de vivre un peu plus les valeurs et les enseignements de l'Évangile.

Dans les prochains *Bulletins*, nous entrerons un peu plus dans les détails de sa structure et de ses actions.

Richard Guay, secrétaire

Sources

ACAT Canada. 2017. *Examen périodique universel (EPU) du Canada : sommaire du rapport conjoint de l'ACAT Canada et de la FIACAT* (et lien vers le rapport complet). acatcanada.ca/epu-canada-sommaire [2]

Comité contre la torture des Nations unies. 2018. *Observations finales sur le 7e rapport périodique du Canada, CAT/C/CAN/CO/7*. tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CAT%2fC%2fCAN%2fCO%2f7&Lang=fr [4]

FIACAT. 2018. [CAT] *Examen du Canada par le Comité contre la torture*. www.fiacat.org/publications/

rapports/rapports-geographiques/amerique/2844-cat-examen-du-canada-par-le-comite [3]

FIACAT. 2020. *Rapport d'activité 2019*. p.3. fiacat.org/attachments/article/2875/FIACAT_rapport%20d'activite%CC%81_2019_VF_MAILING-.pdf [1]

Site web de Human Rights and Democracy Network (en anglais). hrdn.eu [7]

Site web de la Coalition internationale contre les disparitions forcées. www.disparitions-euromed.org/fr/content/la-coalition-internationale-contre-les-disparitions-forcées-icaed [6]

Site web de la Coalition mondiale contre la peine de mort. www.worldcoalition.org/fr/index [5]

Résultats de l'AGA et nouveau conseil d'administration

Le 27 mars 2021, l'ACAT tenait son assemblée générale annuelle (AGA) des membres et ce, en ligne, sur la plate-forme ZOOM.

Les 15 membres suivants étaient présents : Ronald Albert, Claire Doran, Zedna-Inès Etsang-Métégué, Jean Fahmy, Laïla Faivre, Denis Fortin, Richard Guay, Roger Labbé, Bernard Lafrenaye, Raphaël Lambal, Danny Latour, Denise Levert, Raoul Lincourt, Marc Millette et Gilbert Patenaude. S'ajoutaient 2 observatrices en tant que sympathisantes : Nancy Labonté et Sandra Sanchez.

Plusieurs informations ont été communiquées, comme le rapport annuel des activités 2020, le plan d'action et le budget 2021. Des décisions formelles ont permis d'adopter les États financiers 2020 et de désigner l'expert-comptable pour l'année 2021, Michel David Pereira CPA.

Enfin, les élections des membres du conseil d'administration ont eu pour effet d'adjoindre 2 nouvelles personnes administratrices. Voici la liste des administrateurs et administratrices jusqu'à la prochaine AGA en mars 2022 (il faut aussi noter que lors de la réunion du conseil d'administration qui suit l'AGA, les personnes offcières ont aussi été désignées) :

Laïla Faivre, Présidente (1^{re} année d'un 1^{er} mandat)
Jean Fahmy, Vice-président (1^{re} année d'un 1^{er} mandat)
Richard Guay, Secrétaire (2^e année d'un 1^{er} mandat)
Danny Latour, Trésorier (2^e année d'un 4^e mandat)
Gilbert Patenaude, Administrateur (1^{re} année d'un 2^e mandat)

Burundi. Harcèlement judiciaire d'activistes

Condamnés à perpétuité pour avoir été à contre-courant de la dictature burundaise, douze défenseurs de droits humains se sont vus aussi obligés à demeurer en exil. Petite histoire d'une crise qui s'étire dans le temps et n'a de cesse de réprimer la liberté d'expression.

Déjà 15 ans de crise politique au Burundi et les méthodes de contrôle social incluent la radiation d'organismes de la société civile visant la protection des droits humains. Cela sans parler de la menace constante qui plane sur tous les citoyens, quand on assiste à un nombre effroyable de disparitions forcées, d'exécutions sommaires, de viols ou autres violences de la part des « Imbonerakure », une milice affiliée au parti au pouvoir depuis trop longtemps. Il faut se taire pour se protéger. « La répression des opposants politiques supposés et des défenseurs des droits humains se poursuit de façon implacable, galvanisée par des discours de haine et d'incitation à la haine interethnique qui contribuent à entretenir un climat de peur » [1] indique Maître Armel Niyongere, président de l'ACAT Burundi. Cette répression a provoqué l'exil des activistes pour les droits humains. Ceux qui restent subissent les affres de ce système, comme Germain Rukuki condamné à 32 ans de prison sans raison valable et pour qui l'ACAT plaide libération depuis son arrestation en 2016.

Puis, le « 2 février 2021, la Cour suprême du Burundi a rendu public un arrêt qui aurait été prononcé le 23 juin 2020 condamnant douze défenseurs des droits humains et journalistes burundais en exil — dont le président de l'ACAT Burundi — à des peines de prison à perpétuité pour “insurrection” et “organisation d'un coup d'État”. » [2]

Vous pouvez agir!
Envoyez [la lettre proposée](#)
ou signez [la pétition en ligne](#).
Merci de votre engagement!

La liste des soi-disant coupables : « Maître **Armel Niyongere**, président de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT Burundi) et secrétaire général de l'organisation SOS-Torture, Maître **Vital Nshimirimana**, délégué général du Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC), **Pacifique Nininahazwe**, président du Forum pour la conscience et le développement (FOCODE), **Marguerite Barankitse**, présidente et fondatrice de la Maison Shalom, **Innocent Muhozi**, président de l'Observatoire de la presse au Burundi (OPB) et direc-

teur de la *Radio-Télévision Renaissance*, **Dieudonné Bashirahishize**, président du Collectif des avocats pour la défense des victimes des crimes de droit international commis au Burundi (CAVIB), **Patrick Nduwimana**, journaliste à la *Radio Voix d'Amérique* (VOA), **Bob Rugurika**, directeur de la *Radio publique africaine* (RPA), **Patrick Mitabaro**, journaliste à la *Radio Inzamba*, **Anne Niyuhire**, journaliste à la *Radio Inzamba*, **Arcade Havyarimana**, journaliste à la *Radio Umurisho* et **Gilbert Niyonkuru**, ancien journaliste à la RPA. » [3]

« En raison de leur exil, les douze accusés n'ont pas été auditionnés par le procureur, et n'ont pas pu comparaître physiquement devant la Cour suprême burundaise. Par ailleurs, alors qu'aucun avocat au Burundi n'a accepté d'assurer leur défense par peur de représailles, la Cour suprême a refusé de reconnaître l'avocat congolais qui avait été désigné par la défense pour plaider le dossier. » [4] Leur droit à un procès équitable n'a pas été respecté et ces accusations relèvent d'un harcèlement judiciaire.

Nous vous proposons d'interpeller l'ambassadeur burundais à l'ONU, monsieur Rénovat Tabu, afin de lui communiquer l'inquiétude que le Burundi suscite dans la communauté internationale.

Sources

ACAT France. 2021-03-10. Halte à la répression des défenseurs des droits humains et des journalistes ! acatfrance.fr/appele-urgent/halte-a-la-repression-des-

[defenseurs-des-droits-humains-et-des-journalistes-](#) [2] [3]

OMCT. 2021-02-18. Burundi : Condamnation in absentia à une peine de prison à perpétuité de douze défenseurs des droits humains en exil. www.omct.org/fr/ressources/appels-urgents/burundi-condamnation-in-absentia-%C3%A0-une-peine-de-prison-%C3%A0-perp%C3%A9tuit%C3%A9-de-douze-d%C3%A9fenseurs-des-droits-humains-en-exil [4]

The International Service for Human Rights. 2021-03-09. *Burundi. La mobilisation internationale doit s'intensifier face à la persécution des défenseur.es des droits humains.* www.ishr.ch/news/burundi-la-mobilisation-internationale-doit-sintensifier-face-la-persecution-des-defenseures [1]

Retour sur le forum virtuel qui soulignait les 35 ans de l'ACAT au Canada

Ce rassemblement, en préparation depuis l'automne 2020, a été l'aboutissement d'une démarche structurée et bien publicisée. Quatorze personnes membres et sympathisantes se sont donc retrouvées en ligne le samedi 27 février 2021 pendant deux heures pour faire le point sur les 35 ans de présence de l'ACAT dans notre pays. En débutant par une brève évocation des origines et des personnes qui ont accompagné Gabriel Villemure dans l'implantation de l'ACAT, une prière d'action de grâce et d'invocation de l'Esprit a campé la démarche s'articulant autour du triptyque :

Voir — Juger — Agir

Étape du Voir, les résultats principaux du sondage 2020 (voir [Bulletin de février](#)) ont d'abord été rappelés.

Étape du Juger, trois petits groupes ont ensuite été constitués pour un échange de discernement à partir de trois questions :

1. Qu'est-ce qui monte en moi suite à cette présentation ?
2. Qu'est-ce qui me rejoint particulièrement, me mobilise dans la mission de l'ACAT ?
3. Quel rêve est-ce que je porte pour l'ACAT ?

Puis, en plénière, chaque groupe a rendu compte des contenus abordés pour ainsi amorcer l'étape de l'Agir. Enfin, une première synthèse des propos a été réalisée sur place par Laïla Faivre, la plus jeune participante au forum. Il en ressort que :

Bulletin de l'ACAT Canada Avril 2021, Volume 12, n°03

Équipe de rédaction : Claire Doran, Richard Guay, Nancy Labonté, et le Comité des interventions

Coordination de l'édition : Nancy Labonté

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée (sans permission de l'ACAT Canada) à condition d'en citer la source.

Les articles reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur et non celle de l'ACAT Canada.

Pour nous joindre :

ACAT Canada

(Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)

2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

Téléphone : (514) 890-6169

Courriel : acat@acatcanada.org

Restez informés : acatcanada.ca

www.facebook.com/acatcanada

A. Ce qui nous regroupe : une cause commune, affirmer la dignité humaine et susciter l'indignation lorsqu'elle est bafouée. Être chrétien c'est le cœur de l'ACAT, le prisme par lequel nous abordons cette cause, notre vision. Ce constat devrait nous inciter à élargir notre champ d'action.

B. Ce qui nous inquiète : l'effritement du membership au fil des ans et des revers administratifs traversés ; la fragilité du CA et de son renouvellement et le manque de bénévoles et de jeunes pour mettre de l'avant de façon créatrice notre option pour une indignation engagée, un partage de l'information et de l'éducation aux droits humains.

C. Ce qui nous incombe : agir pour relancer notre mobilisation ; il importe de renouveler le CA et l'engagement bénévole de nos membres ; il faudrait nous faire connaître aux francophones de l'ensemble du Canada ; notre engagement devrait aussi toucher l'éducation aux droits humains en milieu scolaire et auprès des corps policiers ; poursuivre l'amélioration du Bulletin pour que sa facture reflète de façon attrayante nos engagements et nos valeurs ; la pérennité de l'ACAT s'opérera dans l'action, guidée par notre vision. L'avenir est un petit noyau de militants (croyants) qui rayonne.

Ce forum virtuel s'est achevé par un échange de nouvelles à propos des hommes et des femmes qui ont cheminé à l'ACAT au fil des décennies et ont contribué à son rayonnement. Une très belle prière a été offerte par Jean Fahmy, que l'on vous présente ici.

Le comité d'organisation du forum virtuel

Denis Fortin, Richard Guay, Nancy Labonté et Gabriel Villemure

Si Dieu existe, et j'y crois, son amour sera plus fort que nos problèmes institutionnels, comme la diminution du nombre de fidèles, des ressources humaines et financières, etc. Nous devons faire notre part, bien sûr, et utiliser au mieux notre intelligence et nos moyens. Mais l'avenir de Dieu et de sa Bonne Nouvelle pour notre monde ne dépendra pas, ultimement, de l'efficacité de nos choix ou de nos stratégies.

À la grâce de Dieu ! Inch Allah ! Si Dié vlé !

Dominique Boisvert, *En quoi je crois – Petit essai d'autobiographie spirituelle*, © Novalis 2017 p.185

Prière de clôture du Forum virtuel

Par Jean Fahmy, vice-président

Seigneur mon Dieu,

Nous te prions ardemment d'étendre ta miséricorde sur toutes les personnes qui souffrent et qui meurent sous la torture...

Seigneur Jésus, tu as connu la torture la plus atroce... Plus que quiconque, tu compatis avec les personnes torturées de la Terre.

La nuit du jeudi au vendredi, tu savais que les tortionnaires s'approchaient de toi et ton angoisse était profonde. Et aujourd'hui, partout sur la Terre, des millions de prisonniers croupissent dans la nuit profonde de leurs prisons et de leurs peurs, en attendant de voir venir vers eux leurs tortionnaires.

Seigneur Jésus, tu as connu aussi ceux qui tournent le dos devant la torture, qui fuient, qui se réjouissent même devant les victimes de la torture. Nous te prions pour que nous ne détournions jamais notre regard de nos frères et sœurs qui souffrent ou qui attendent la souffrance sur notre Terre.

Seigneur, nous te supplions aussi pour que tu éveilles dans le cœur des tortionnaires le repentir, afin qu'ils reconnaissent dans leur adversaire des humains comme eux.

Nous te prions particulièrement pour les membres de l'ACAT et pour toutes les femmes et les hommes de bonne volonté pour qu'ils poursuivent, dans la patience et l'espérance, leur combat contre cette terrible atteinte à la dignité de nos frères humains, afin que jaillisse enfin, pour les personnes torturées de notre monde, la lumière éblouissante d'un dimanche de résurrection.

Amen